

<p>Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée</p> <p>(CPCO)</p>		<p>Fisheries Committee for the West Central Gulf of Guinea</p> <p>(FCWC)</p>
---	---	--

CONF/ RE / x

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE CONSULTALIF ET DE COORDINATION (CCC)

1. La réunion du CCC du Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), s'est tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire, du 17 au 18 décembre 2008, en prélude à la deuxième Conférence ministérielle prévue le vendredi 19 décembre 2008.
2. Les délégués de quatre pays membres suivants sur les six ont pris part à ladite rencontre : la République du Bénin, la République de Côte d'Ivoire, la République du Ghana et la République du Togo. Pour des problèmes de vols, les représentants de la République du Libéria et de la République Fédérale du Nigeria n'ont pas pu participer à la réunion.
3. Des représentants du Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), de l'Organisation Intergouvernementale d'Information pour la Commercialisation des Produits de la pêche en Afrique (INFOPECHE), de l'Agence Suédoise des Pêches (SWEDMAR), de la composante Afrique de l'Ouest et du Centre du Programme Pêche et VIH/SIDA en Afrique (FAO/WordFish Centre) et de la société Collecte, Localisation et Satellites (CLS), ainsi que des personnes-ressources ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs. La liste des participants est jointe en annexe 2.

I- Cérémonie d'ouverture

4. La cérémonie d'ouverture de la réunion du CCC a été présidée par le Professeur Kouamé KOUAME, Directeur de cabinet du Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques (MIPARH) de la République de Côte d'Ivoire.
5. Avant l'intervention du Pr KOUAME, dans son allocution de bienvenue, Mr. Isidore BAGROU, Président du comité d'organisation de la deuxième session de la Conférence Ministérielle du CPCO a remercié les participants à la présente réunion des experts pour l'intérêt qu'ils portent au CPCO. Il s'est réjoui de la présence des partenaires du CPCO et les a remerciés de leur constante sollicitude avant de souhaiter à l'ensemble des participants la bienvenue et un agréable séjour en Côte d'Ivoire.
6. Ensuite, Pr KOUAME a souhaité la bienvenue aux experts des pays membres et des organisations partenaires. Il a souligné la nécessité de préserver les ressources halieutiques contre toutes les pratiques qui les menacent, en raison de l'importance socio-économique de la pêche pour les communautés de pêche et les Etats membres du CPCO. A cet effet, il s'est félicité que le CPCO constitue l'instrument approprié pour les six pays membres pour conjuguer leurs efforts et œuvrer ensemble à travers des politiques et stratégies communes pour conserver et gérer de façon durable les ressources halieutiques. Enfin, Pr KOUAME a invité les participants à ne ménager aucun effort pour soumettre à la Conférence Ministérielle des propositions réalistes et réalisables, pour le renforcement de la coopération halieutique entre les pays membres.

II- Adoption de l'ordre du jour

7. Les travaux ont été présidés par Mme Catherine K. H. HOUNKPE, Présidente en exercice du CCC. L'ordre du jour de la réunion adopté à l'unanimité est joint en annexe 1.

III- Rapport du programme de travail 2007-2008

8. Le Secrétariat a rappelé le contexte dans lequel est né le CPCO ainsi que les actions menées depuis la première session ministérielle ordinaire tenue à Cotonou en République du Bénin, le 7 novembre 2007. Il a ensuite fait le bilan des principaux résultats de la mise en œuvre du programme d'activité 2007-2008.

9. Le Secrétariat a informé la réunion des tournées de prise de contacts dans les différents Etats membres, la participation aux différentes rencontres programmées par les organisations régionales de gestion des pêches, notamment la 19ème session du Comité des pêches de l'Atlantique Centre Est (COPACE) et la 7ème réunion du Bureau de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Atlantique (COMHAFAT). La réunion a également été informée que le Secrétariat a poursuivi la formalisation de relations de coopération avec les institutions et projets dans la région (UEMOA, Programme Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée - GCLME et Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest - CEDEAO) et la recherche de financement auprès de la Banque Mondiale, de l'UEMOA et du GCLME.

10. Le Secrétariat a par la suite présenté les activités relatives au suivi et à la mise en œuvre des recommandations de la réunion constitutive du Comité des pêches et les autres initiatives du secrétariat général en liaison avec des partenaires techniques et financiers pour la consolidation des bases de création du Comité et sa plus large promotion. Il a enfin fait le bilan de la mobilisation des appuis financiers identifiés pour la mise en œuvre de ces activités avant de mentionner les contraintes majeures rencontrées et de formuler des approches de solution.

11. Le CCC a adressé ses félicitations et ses encouragements au Secrétariat pour la qualité du travail accompli, ainsi que pour les efforts consentis dans le cadre de l'exécution de sa mission malgré les contraintes financières relevées. Il a également remercié l'ensemble des partenaires pour l'appui technique et financier au Secrétariat pour la réalisation de ses activités. Il a particulièrement apprécié la contribution régulière de l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI) et de la FAO, et sollicite la continuation de leur appui au Comité.

12. La réunion a été informée de l'instauration par décret d'une Direction de la pêche et de l'aquaculture au Togo, et encourage la mise en place effective de cette importante structure.

13. Le CCC a pris bonne note de l'engagement du Ghana relatif à la réfection du siège du Comité dans un délai de 3 mois. Le Ghana s'est également engagé à faire aboutir le processus de l'accord de siège le plus tôt possible. Le Secrétariat a été invité à suivre ces deux dossiers et à pendre les dispositions utiles.

14. Suite à la signature de la convention du Comité par tous les pays membres, il a été fortement recommandé d'accélérer la procédure de ratification de ladite Convention.

15. Les pays membres ont été invités à procéder à la désignation formelle par les Ministres des points focaux et à communiquer officiellement les noms au Secrétariat avant la fin du premier trimestre 2009.

16. La représentante de l'UEMOA a précisé que les besoins exprimés dans la requête adressée par le Secrétariat sont déjà pris en compte dans son programme triennal de développement du

secteur de la pêche. Le secrétariat a été invité à poursuivre la collaboration avec l'UEMOA en développant notamment une synergie dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme triennal.

17. La réunion a apprécié la création du site web du CPCO et a recommandé de mettre en place un mécanisme pour la gestion des informations. Elle a également encouragé les pays membres à contribuer à alimenter régulièrement ce site.

18. Le principe de création de deux groupes de travail, l'un sur les statistiques de pêche et l'autre sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée a été retenu par la réunion. Les détails des termes de référence de ces groupes de travail seront examinés au cours de la première réunion de chaque groupe de travail. Les partenaires intéressés comme l'UEMOA pourront être associés à ces groupes de travail.

19. Compte tenu de l'importance à accorder à la surveillance des pêches dans la zone du CPCO notamment pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la réunion a recommandé au Secrétariat de développer une synergie avec la COMHAFAT et l'UEMOA pour la mise en œuvre d'un programme de surveillance au bénéfice des pays membres. Un rapprochement est également souhaitable avec le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) dans le cadre du programme régional sur la gouvernance et le commerce en préparation qui prévoit une importante composante sur la lutte contre la pêche illicite, non réglementée et non déclarée.

20. La version amendée et adoptée du rapport du programme de travail 2007-2008 est jointe en annexe 3.

IV- Rapport du consultant sur l'organisation du Comité

21. Après avoir rappelé l'importance et l'utilité d'un secrétariat, les facteurs affectant sa conception et sa structure et l'approche processus à adopter pour sa création, le consultant a proposé un organigramme approprié pour chacune des phases d'évolution du secrétariat (du démarrage à la maturité). Ceci a été complété par des propositions sur les unités techniques et administratives à créer pour appuyer le secrétariat et le Comité consultatif et de coordination (CCC), les besoins en ressources humaines, les termes de référence du personnel, la procédure de recrutement, le schéma et la politique de rémunération du personnel, les méthodes de travail du Comité et la réglementation du personnel. Le rapport du consultant figure en annexe 4.

22. Le CCC a apprécié la qualité du travail fourni et adressé ses félicitations au consultant. Il a adopté l'organigramme proposé pour la phase de démarrage avec les quatre unités techniques et administratives : (i) Secrétariat avec un Assistant financier et administratif qui pourra devenir plus tard Secrétaire/Assistant administratif ; (ii) Unité Suivi, Contrôle et Surveillance avec un Coordinateur ; (iii) Unité Gestion des pêches et (iv) Unité Aquaculture avec chacune un Conseiller. L'organigramme adopté est joint en annexe 5.

23. La proposition d'utilisation des groupes de travail pour réaliser la majorité des tâches du secrétariat a été adoptée par le CCC. Il reste entendu que ces groupes de travail ne sont pas permanents, ils seront constitués pour traiter des thèmes spécifiques avec des termes de référence clairs et précis.

24. En ce qui concerne le personnel, le CCC a retenu l'idée de combiner le détachement et le recrutement direct. Il a été convenu que le Secrétaire Général soit mis à la disposition du Comité par un pays membre conformément à l'article 11 de la Convention du CPCO et qu'il soit procédé au recrutement direct pour le reste du personnel selon la procédure proposée par le consultant.

Néanmoins, les pays membres peuvent mettre à la disposition du Secrétariat du personnel temporaire pour l'exécution de tâches spécifiques planifiées, à leur charge.

25. La réunion a adopté la grille salariale et les autres avantages du personnel, comme suggéré par le consultant. Le schéma de rémunération, c'est-à-dire la grille salariale et les avantages, prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2009 et sera révisé en cas de besoin. La grille salariale et le tableau des avantages du personnel figurent en annexe 6. La réunion a recommandé d'examiner en détail ultérieurement le projet de réglementation du personnel qui définit les relations entre le personnel et le Comité, y compris les termes et conditions de service, préparé par le Consultant.

V- Rapport du consultant sur le mécanisme de financement

26. La réunion a examiné le document présenté par le consultant sur le mécanisme de financement (annexe 4). Le document avait pour objectif d'identifier les sources potentielles de financement, les stratégies de mobilisation de ressources, les exigences en personnel, le contenu d'un projet de règlement financier, et de fournir des directives pour le suivi et le contrôle interne des dépenses.

27. Les conclusions du rapport ont été adoptées. Le CCC a retenu le principe de mettre en place progressivement le personnel conformément à l'organigramme retenu. Le personnel sera renforcé au fur et à mesure de la maturité du Comité.

28. Partant du principe que la durabilité du financement ne pourra être assurée qu'à travers les contributions des pays membres, le CCC a fortement recommandé de poursuivre le financement du Comité sur la base des niveaux préalablement fixés des contributions par pays jusqu'en 2009. Au-delà de cette période, la proposition de la nouvelle grille de contribution, comportant un montant fixe et égal pour tous les pays (60%), et une part variable (40%) calculée sur la base des captures réalisées par pays (à partir des statistiques FAO) a été adoptée par le CCC.

VI- Programme de travail 2009

29. Le programme de travail prévu pour 2009 par le Secrétariat du Comité a été présenté. Le CCC a recommandé de retenir et de budgétiser les seules activités prioritaires correspondant aux besoins immédiats du Comité, en tenant compte des acquis et des moyens matériels et humains disponibles.

30. Le programme de travail amendé a été adopté et est joint en annexe 7.

VII- Budget 2009

31. Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre des activités programmées pour 2009, présenté par le secrétariat a été adopté après amendements.

32. Le budget, arrêté à 378.500 US\$ avec une contribution de 185.000 US\$ (49%) du projet d'appui au Comité financé par ASDI, est joint en annexe 8.

33. Pour assurer un fonctionnement correct du Secrétariat, le CCC a recommandé aux pays membres de s'acquitter de leurs contributions annuelles pour 2009 (32.250 US\$ par pays) et des arriérés de 2008 au plus tard à la fin du premier trimestre 2009.

VIII- Présentations thématiques

34. Les représentants de la société CLS ont présenté leurs services en matière de détection de la pêche illicite via VMS (Système de suivi des navires) et radar satellite en Afrique de l'Ouest. L'objectif

visé est de préserver les ressources halieutiques des pays tout en assurant un meilleur contrôle des pêcheries. Certains pays de la région bénéficient déjà de la collaboration de CLS pour la mise en place de systèmes de surveillance par satellite.

35. Le Bénin a partagé son expérience en matière de lutte contre le VIH/SIDA dans les communautés de pêche en collaboration avec le Programme pêche et VIH/SIDA en Afrique. L'analyse de la mobilité et de la migration, couplée à une approche chaîne de valeur en synergie avec la lutte contre le VIH/SIDA a permis d'adapter les réponses aux besoins du secteur. La mitigation de la pandémie proposée par le Bénin suit une approche multisectorielle. L'expérience met en évidence la nécessité pour l'administration des pêches d'élaborer un plan d'actions en liaison avec la stratégie nationale de lutte contre le VIH/SIDA.

IX- Adoption du rapport

36. Le rapport a été adopté le 18 décembre 2008.

X- Clôture de la réunion

37. La réunion a remercié les autorités de la République de Côte d'Ivoire pour les dispositions prises pour le bon déroulement des travaux de cette session.

MOTION DE REMERCIEMENT

Les participants à la deuxième Conférence Ministérielle (CM) du Comité Consultatif et de Coordination (CCC) du Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), tenue à Abidjan du 17 au 18 décembre 2008,

Notent avec satisfaction les excellentes conditions de travail mises à la disposition des délégations, qui ont permis d'assurer le succès de cette rencontre.

Remercient vivement le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire pour les facilités offertes, et le Peuple Ivoirien pour les marques d'attention et l'hospitalité généreuse dont ils ont été l'objet durant tout leur séjour à Abidjan.

Fait à Abidjan, le 19 décembre 2008

La Conférence